



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 novembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 62

Votants : 70 (dont 8 procurations)

N°9

OBJET :

**MODIFICATION
DES
REPRESENTANTS
DE LA COMMUNE
DE MAGNET A LA
COMMISSION
LOCALE
D'EVALUATION
DES TRANSFERTS
DE CHARGES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

23 NOV. 2017

Publiée ou notifiée le :

23 NOV. 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (à partir de la délibération n°10) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER (jusqu'à la délibération n°20) - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN (jusqu'à la délibération n°26) – A. CORNE (à partir de la délibération n°21) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – M. GUYOT – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°13) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY (jusqu'à la délibération n°9) - M.J. CONTE – C. LEPRAT (jusqu'à la délibération n°20) – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. AG. CROUZIER à C. BERTIN (à partir de la délibération n°21), Vice-Président.

Mme et MM. A. CORNE à JS. LALOY (jusqu'à la délibération n°21) – JM. BOUREL à F. SEMONSUT – C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°12) – JJ. MARMOL à G. MAQUIN – YJ. BIGNON à S. FONTAINE – B. KADJAN à JL. GUITARD – C. POMMERAY à F. SKVOR (à partir de la délibération n°9), Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mme et MM. P. COLAS – F. BOFFETY – M. MERLE, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts qui dispose : « *Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article [...] et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.*

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur. [...] »

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 02 février 2017 décidant la création d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges au sein de la Communauté d'Agglomération, définissant la représentation des communes et prenant acte des propositions de nominations établies par les 38 communes,

Vu la délibération n°3 D/ du Conseil Communautaire du 22 juin 2017 modifiant les membres pour les communes d'Arfeuilles et de Brugheas,

Considérant la démission de M. Marc Sabatier du Conseil Municipal de Magnet,

Considérant la nécessité de pouvoir à leur remplacement en qualité de représentants désignés respectivement par la commune de Magnet au sein ladite commission,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la proposition de nomination de Mme Carole Fayolle en qualité de titulaire et M. Christian Moreau en qualité de suppléant, représentants de la commune de Magnet, au sein de la Commission d'évaluation des transferts de charges de Vichy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions modifiant la représentation de cette commission,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 novembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/11/2017

Objet de l'acte : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE MAGNET A
LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE
CHARGES

.....
Date de décision: 16/11/2017

Date de réception de l'accusé 23/11/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16NOV2017_9

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171116-16NOV2017_9-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 9.pdf (003-240300426-20171116-16NOV2017_9-DE-1-1_1.pdf)